

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du MERCREDI 4 Septembre 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi rue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Extrait d'une lettre de Norfolk, en Virginie, du 13 juillet.

Nous sommes ici, mon ami, au moins trois mille François du Cap, ou de la plaine, sans chemises, sans feu ni lieu, forcés de tendre la main. Les deux monstres commisaires-civils, Polyvel & Sonthonax, ont fait incendier le Cap après l'avoir livré au pillage & fait égorger tous les blancs qui n'ont pu se sauver : ils ont soulevé tous les esclaves de la ville, fait entrer les brigands, & se sont réunis au Cap, où ils jouissent du spectacle affreux de voir à leurs pieds & aux fers plus de 2 mille femmes, autant de vieillards, d'enfants, privés de pain, & mourant de misère. Mesdames Charât, Lafreniere, Arnaud, Arnous, Scillac, sont avec moi dans l'angoisse, sans un escalin : je vais leur porter quelques hardes que je viens de quêter pour elles. Madame Louzoa & toute sa famille sont dans le même état ; la pauvre madame de Maulée a été fusillée chez elle & mise en pièces ; on ne sait ce qu'est devenu son pere. Madame Rougnoa, sa mere & une infinité d'autres sont disparues ; leurs maris sont sans doute tués. On ignore le sort de MM. Foucher, pere, Aubert, Fournier, Lambert, Chevalier, Nairac, Mouchaïson, & de presque tous les autres négocians. M. Roupet voyant tout perdu, s'est empoisonné. Mesdames Lesclame, Seur, Deruffi, Grelaud, Despagne, & plus de mille autres sont ici sans chemises, sans argent, sans pain : heureusement que les Américains généreux sont venus à notre secours, & nous donnent des rations seulement. Il est inconcevable les millions que le pillage a mis entre les mains des commissaires ; ce sont eux qui jouissent de tout ; ils font fusiller souvent des prisonniers au haut du Cap ; ce sont eux cependant que la France nous avait envoyés pour rendre la paix à notre malheureux pays.

J'ai vu bruler vos deux maisons, le feu n'a rien respecté, & le Cap n'est plus qu'un monceau de cendres. Les scélérats ont fini, nous a dit un bâtiment arrivé depuis nous, par donner la liberté générale dans la province du Nord : voilà où ils en veulent venir pour toute la colonie. Nous le faisons, malgré leurs sermens réitérés de se conformer aux secrets de la France. Nous ne savons encore ce que nous allons devenir ici ; nous attendons tout de l'humanité & de la bienfaisance des Américains.

ITALIE.

De Livourne, le 5 août.

Samedi & dimanche dernier il y eut des réjouissances à Florence à l'occasion de la naissance de la princesse dont la grande-duchesse vient d'accoucher.

Le premier de ce mois nous vîmes arriver dans ce port un convoi de 14 navires anglois destinés pour l'Italie & pour le Levant ; il étoit sous l'escorte du vaisseau le *St-Alban*, de 74 canons, & de trois frégates ou corvettes. Il avoit mis trente-cinq jours pour venir de Gibraltar dans ce port. Il n'y a plus ici que cinquante bâtimens, dont quatorze armés en guerre. Tous ceux des Anglois se disposent à partir sous l'escorte de quelques frégates.

Les dernières lettres que nous avons reçues de la Corse nous ont confirmé que la majeure partie de cette île a embrassé le parti du général Paoli, & s'est entièrement détachée de la convention nationale. Les garnisons de Bastia, de Calvi, de Saint-Florent, se répandent quelquefois dans les environs pour attaquer les paysans révoltés ; mais ceux-ci se défendent courageusement. Les travaux de la campagne, dans cette saison, exigent cependant une grande partie de leur temps, Paoli leur a envoyé quelques compagnies de soldats pour les protéger, & auxquelles il fait donner un écu de France par jour. Les habitans de la campagne sont par conséquent un peu plus tranquilles, & ce cordon empêche aussi qu'il entre de la campagne aucune provision pour ces trois villes. Les François ont eu le bonheur, après le départ de la flotte espagnole, de voir arriver un petit convoi de toutes sortes de provisions dont ils avoient grand besoin, & qui seroit tombé au pouvoir des Espagnols s'ils fussent restés 24 heures de plus dans ces parages.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

De Perpignan, le 20 août.

Les Espagnols se sont emparés d'un poste assez avantageux près Quillau, district du département de l'Aude ; ils nous ont pris 350 hommes & 5 pieces de canon. Notre position n'est pas fort avantageuse de ce côté ; on avoit engouffré nos volontaires dans une église, on les a enveloppés, ils n'ont pu que se rendre. Ce sont les administrateurs du district de Quillau qui donnent cette nouvelle.

Il circuloit dans l'armée une déclaration perfide du général ennemi, tendante à débaucher nos braves guerriers : le général Barbantanne y a répondu sur un ton digne d'un républicain. Voici la déclaration & la réponse.

Déclaration de don Antonio Ricardos, capitaine-général de l'armée espagnole.

« Tout soldat françois, allemand, polonois, hongrois, ou de quelque nation que ce soit, qui quittera le drapeau du parti qui opprime & dévore la France, recevra 50 livres argent comptant, & le prix de son cheval, harnois, armes, & même de son uniforme, s'il veut s'en défaire : on lui donnera en outre le prêt & le pain à Figueras ou à Barcelonne, sans qu'il soit obligé à rien ; & s'il veut librement s'engager dans les corps françois que l'on forme, on lui donnera double engagement ; ou s'il est d'autre nation que la françoise, il sera admis dans les gardes-valonnes, dans les régimens étrangers ou suisses.

« Voilà comme on traite les soldats qui quittent un parti qui sacrifie & tourmente ses frères à ses caprices & à sa rage, comme tous les François qui ne pensent pas comme lui ».

Donné au quartier-général de Truillas, le 15 août 1793.

Signé, don Antonio Ricardos, général de l'armée espagnole.

Proclamation du général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales.

« Une déclaration du général en chef de l'armée ennemie a été répandue dans l'armée de la république. Cette déclaration offre un vil prix à ceux qui voudroient combattre contre leur patrie, ajoutant qu'ils ne feront que quitter les drapeaux d'un parti qui domine la France.

« Soldats de la liberté ! qu'ont produit sur vous ces infâmes propositions ? L'indignation, le mépris. Ce général des phalanges d'esclaves, esclave lui-même, ignore ce que c'est que la liberté : il ignore les sentimens fiers & énergiques de ceux qui combattent pour cette cause. Les Espagnols, abrutis dans les préjugés, ne peuvent s'élever aux grands sentimens, aux beaux mouvemens des défenseurs des droits de l'homme, de la liberté & de l'égalité. Tous les combats d'une république naissante leur paroissent des monstruosités, comme si la liberté pouvoit se fixer sans orages, lorsque tant de fléaux viennent retarder l'établissement de ses bienfaits.

« Camarades, quelle confiance pourriez-vous prendre dans un ennemi qui maltraite ses prisonniers, qui incendie les villages, & qui exerce des cruautés sur les patriotes ! Mais votre mépris, votre indignation ne me laissent rien à ajouter sur les propositions faites dans cette infâme déclaration. C'est les armes à la main que nous y répondrons.

Signé, Puget-Barbantanne.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE.

D'Ornebach, le 20 août.

Le 15, la demi-brigade du 4^e bataillon de la Moselle a eu l'ordre de venir camper ici ; après avoir bivouaqué, nous sommes partis ; nous avons fait un détour de quatre lieues pour éviter l'ennemi. A notre arrivée la générale battoit & le camp étoit levé ; nous avons pris notre rang de bataille : l'ennemi se disposoit à une attaque ; il arrivoit en deux colonnes : pendant sa marche notre artillerie légère étoit son train. Vers les cinq heures du soir, le général en chef apprend que les ennemis avoient forcé le camp de Koederic, qui est à trois lieues d'Ornebach & sur la droite, & qu'ils avoient également forcé celui de Bliescastel. On a ordonné la retraite. Nous sommes partis, & à minuit sonnait nous

sommes trouvés sous les murs de Bitche ; nous avons bivouaqué ; il faisoit un vent horrible. Nous avons perdu du foin & de la paille ; mais le camp de Koederic a perdu une piece de canon & tous les effets de campement : il étoit formé de quatre bataillons, & celui de Bliescastel de deux. Celui-ci n'a rien perdu ; trois bataillons l'ont repris à cinq heures du soir. L'avant-garde de St-Himbert a été attaquée, mais l'ennemi a été vigoureusement repoussé. Un régiment a fui à Koederic ; deux compagnies de Nassau sont parties ; mais le surplus s'est battu avec ordre & vigueur. Le camp d'Ornebach est dans la plus belle position ; il est placé sur une montagne pelée & bien unie, qui se termine en langue de serpent ; il est baigné par la rivière d'Orne. La pente de cette montagne est très-douce ; la gauche & la droite sont défendues par deux redoutes ; il y a plusieurs batteries à l'avancée : l'on peut, avec 15 mille hommes, en arrêter 50 mille. Si Koederic tient, ce camp sera inexugnable. Nous entendons le canon du côté de St-Himbert. Il faut prendre garde à l'ennemi, il veut nous tourner ; il nous prend tous jours au centre pour nous faire oublier les ailes. Le général Laage, en se laissant choir de son cheval, s'est blessé.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

De Dunkerque, le 30 août.

Rien de nouveau, du moins rien de bien intéressant. L'ennemi a cessé son feu, qui n'a jamais été très-violent. De notre côté on tire de temps en temps quelques coups de canon. On voit nos tirailleurs se fusiller constamment avec ceux de l'ennemi du côté de Rosendal. Depuis qu'on a donné au public la permission d'aller chercher de ce village brûlé le bois, le fer & le plomb, beaucoup de monde s'occupent continuellement du transport des débris ; & on transporte en ville les pommes de terre & autres légumes qu'on y trouve. On découvre à cette occasion une grande quantité de morts que nos ennemis y ont laissés, mais entièrement déshabillés. Le général Oméara & le commandant de la ville, Bouché, viennent d'être destitués ; on assure que c'est le général Caron qui remplace le premier.

De Paris, le 4 septembre.

Suivant les dernières lettres de Londres, l'empereur de la Chine a consenti à recevoir le lord Macarney en qualité d'ambassadeur d'Angleterre, & à l'admettre en sa présence.

Le prince de Cobourg vient de confier au général Beau lieu le commandement d'un corps d'armée considérable entre Douai & Lille, sans d'agir, selon les circonstances, contre l'armée françoise, campée derrière la Scarpe, & commandée par le général Houchard : en conséquence, il va quitter sa division entre Maubeuge, Philippesville & Charleville, pour se rendre à son nouveau corps d'armée.

Les Anglois attaquent Dunkerque par mer ; il est parti d'Oslande une chaloupe bombardiere.

On a lu à la dernière séance des jacobins, une lettre de Bordeaux, qui annonce la réception inâme qu'ont fait les Bordelois aux représentans du peuple Ilabeau & Baudot ; ils ont été outragés d'une manière odieuse : en les conduisant à la municipalité, on crioit à la lanterne. Arrivés à la commune, la municipalité leur a fait subir un interrogatoire pendant quatre heures ; ils étoient debout ; on ne leur a pas permis de s'asseoir, malgré que Baudot se plaignit d'une forte colique d'estomach. La municipalité a arrêté qu'il leur

seroit fourni
sortie de Bord
qui n'a cessé d
nières.

Un citoyen
représenté un
élevé à ce suj
cale de la na
comité de sûre
demander qu'
contre les tra
agit plus, a
consolider la r
contre-révolu
rière ; il faut
mer dans des
qu'il y aura q
lieux de fagot
quelles on me
On a annon
été arrêtés, &

Le substitut
dans les circon
d'invoquer de
gât la commu
les principaux
passé à l'ordre

Il a été arrê
levés des
recevoient un
cette mesure a
Le secrétaire
assemblées prin
date du 26 ao

« Freres &
rent des frer
blicains. Nous
y sommes par
avoir vus, &

« Nous som
serions chargés
encore livres ;
toujours notre
l'avoins perdu
(Signés)
de la

Le conseil a
Une autre l
citoyen Albitte
détails sur la f
& de Marseille
lequel fait pas
suspend la fab
de Le livrer en

Des commis
visme des cit
du Mons-de-Pi
leur : selon eux
pre-révolutionn
tenés, ont o
port, plusieurs

seroit fourni une garde honoraire; les représentans, à leur sortie de Bordeaux, ont été accompagnés d'une multitude qui n'a cessé de les insulter par les invectives les plus grossières.

Un citoyen a dénoncé les comédiens françois pour avoir représenté une pièce aristocratique, intitulée: *Paméla*. Il s'est élevé à ce sujet une discussion; on a demandé que le spectacle de la nation fût fermé, & que l'auteur fût traduit au comité de sûreté générale. Gaston a saisi cette occasion pour demander qu'on s'occupât ensua à défendre la république contre les trames odieuses de ses ennemis intérieurs. Il ne s'agit plus, a-t-il dit, de temporiser; il faut du sang pour consolider la révolution: si nous ne versons pas celui des contre-révolutionnaires, songeons qu'ils verseront un jour le nôtre; il faut se saisir de tous les gens suspects, les enfermer dans des lieux d'où ils ne puissent s'échapper, & lorsqu'il y aura quelque insurrection, il faudra environner ces lieux de fagots de paille & de matières combustibles auxquelles on mettra le feu.

On a annoncé que Petion & 24 contre-révolutionnaires ont été arrêtés, & qu'ils vont être transférés à Paris.

COMMUNE DE PARIS.

Du 2 septembre.

Le substitut du procureur de la commune a demandé si, dans les circonstances actuelles, il ne seroit pas convenable d'invoquer de la convention nationale un décret qui déchargât la commune de Paris du soin de la garde du Temple, les principaux prisonniers en ayant été extraits. Le conseil a passé à l'ordre du jour.

Il a été arrêté que les commissaires nommés pour présider la levée des citoyens en réquisition, aux termes de la loi, recevoient une indemnité. Le conseil les a invités à suivre cette mesure avec toute l'ardeur qu'elle mérite.

Le secrétaire a lu la correspondance: les commissaires des assemblées primaires de la ville de Dunkerque écrivent, en date du 26 août:

« Freres & amis, recevez le juste tribut d'éloges que méritent des freres tels que vous, des hommes vraiment républicains. Nous avons cherché à remplir votre vœu: si nous sommes parvenus, nous sommes trop heureux, & de vous avoir vus, & d'avoir su vous connoître.

» Nous sommes affligés; mais au milieu des fers dont nous serions chargés, si nous étions jamais vaincus, nous serions encore libres; & la mort & la destruction des tyrans seroit toujours notre étude & notre espoir le plus cher. ... Si nous avions perdu, c'est que nous aurions cessé d'exister ».

(Signés) Vos freres, les envoyés des assemblées primaires de la ville de Dunkerque.

Le conseil a arrêté la mention civique de cette lettre.

Une autre lettre, datée d'Aix, 27 août, adressée par le citoyen Albitte, représentant du peuple, entre dans de grands détails sur la scélératesse des contre-révolutionnaires de Toulon & de Marseille. — On a renvoyé à la commission des armes une lettre du citoyen Dupin, adjoint au ministre de la guerre, lequel fait passer un arrêté du comité de salut public, qui suspend la fabrication des piques, & ordonne aux ouvriers de le livrer entièrement à celle des fusils.

Des commissaires avoient été nommés pour examiner le civisme des citoyens employés aux bureaux de l'administration du Mont-de-Piété. Ces commissaires ont fait leur rapport ce soir: selon eux, un grand nombre de ces employés sont contre-révolutionnaires; onze cependant, non des moins gagnés, ont obtenu des certificats de civisme. Après ce rapport, plusieurs membres ont demandé l'expulsion des pré-

venus: mais, sur l'observation faite par Réal, qu'une telle mesure précipitée désorganiserait l'administration, les pièces ont été renvoyées au parquet, pour en faire son rapport sous trois jours.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Robespierre).

Suite de la séance du lundi 2 septembre.

On enjoint aux corps administratifs & municipalités de faire brûler les portraits & effigies des ci-devant rois, & aux fabricans de papiers de retrancher les filigrammes qui rappellent des idées de royauté ou de féodalité.

Le comité de législation fait rendre le décret suivant:

1°. Les gens de mer, absens du territoire françois en Europe pour cause de navigation, sans avoir acquis ou fixé leur domicile, soit dans les colonies françoises, soit en pays étranger, auront trois mois, à compter de leur retour en France, pour se pourvoir en cassation des jugemens en dernier ressort rendus contre eux pendant leur absence.

2°. Les gens de mer qui se sont trouvés dans le cas mentionné ci-dessus, à l'époque du décret du 27 novembre 1790, ont trois mois pour se pourvoir en cassation des jugemens en dernier ressort rendus contre eux pendant leur absence, à compter de la promulgation de la présente loi.

3°. La durée de l'absence & l'époque du retour en France seront justifiés par des extraits en bonne forme des rôles des bureaux des classes.

Sur le rapport du même comité, l'on déclare que la faculté accordée au mari & à ses héritiers par l'article 332 de la ci-devant coutume de Normandie est comprise dans l'abolition générale des retraits lignagers, de mi-deniers & autres prononcés par les assemblées constituante & législative.

Soulez, chargé par le conseil exécutif d'une mission dans le Midi, comparoit à la barre; il dit que le 26 août, le lendemain de la reddition de Marseille, Nioche, Robespierre jeune & Ricors, représentans-députés, restés à Aix, furent informés que Toulon avoit été livré aux Anglois; que Nioche en avoit reçu la nouvelle, & avoit dit que rien n'étoit plus certain. Vers les trois heures de l'après-midi, deux canonniers de Toulon se présentent aux députés, & déclarent que, ne voulant pas servir au roi, ils venoient demander de l'emploi dans l'armée de la république; que, sans coup de fusil tiré, deux vaisseaux anglois étoient entrés dans le port de Toulon au commencement de la nuit du 24 au 25, & que le surplus de la flotte combinée angloise & espagnole, forte de 25 vaisseaux de ligne, étoit entré dans le courant de la même nuit; que les gardes ne s'en apperçurent qu'au moment où l'ennemi vint pour les relever; que la faculté de sortir de la ville étoit laissée aux habitans qui ne s'accommoderoient pas du régime royal; qu'une compagnie de canonniers en avoit profité, & étoit sortie avec les canons; que, sur la route, elle avoit rencontré les Marseillois qui se réfugioient à Toulon; que ces Marseillois l'avoient assailli, & qu'on avoit entendu du canon, sans savoir ce que c'étoit. D'après cette déclaration, faite en présence de Soulez, les représentans-députés écrivirent à Dubois-Crancé pour l'engager à repasser Lyon par les moyens les plus prompts & les plus efficaces, afin de venir promptement grossir l'armée maîtresse de Marseille. Cette dépêche fut confiée à Soulez qui la remit, le 28 août, à Dubois-Crancé, au camp sous Lyon, & qui, arrivé ce matin à Paris, a donné la nouvelle de Toulon dans un des bureaux du ministre de l'intérieur & au comité de salut public.

Barère monte à la tribune; il dit que rien ne pouvant pénétrer à Toulon, l'on ne peut rien savoir de positif sur

cette ville, si ce n'est que les décrets y sont méconnus, & que les séditieux y regnent comme ils régnoient à Marseille. Ricors écrivait d'Aix, le 22 août : « Les malveillans ont conçu un projet parricide ; on dit la flotte ennemie à la portée de Toulon, & devant se concerter avec les meneurs ; les sections de Marseille sont soupçonnées d'avoir adhéré à ce recours aux puissances étrangères ; le désir de faire entrer un convoi retardé à Gènes, a servi de prétexte à ces négociations criminelles : nos vaisseaux ont été dérangés de leurs canons ; la flotte ennemie peut voir 10 à 12,000 hommes ». — Albitte & Salicetti, dans leur lettre de Marseille, en date du 25, disent : « Notre besogne est bien pénible ; Toulon reste ; la contre-révolution y est plénière : on nous a rapporté que les traitres ont livré ce port aux Anglois ; cela peut être. . . . ». — Le général Cartaux écrivait aussi de Marseille, même date : « On fait courir le bruit que Toulon a livré son port ; mais si cela est vrai, soyez persuadés que les ennemis ne s'y tiendront pas, & qu'on les fera rembarquer plus vite qu'ils ne sont venus ». — Le 28, on écrit, du camp de la Pape, sous Lyon, que la garde nationale de Rive-de-Giez venoit de se distinguer en repoussant les *muscadins* qui avoient perdu 20 hommes, une pièce de canon, & 9 prisonniers. — Les représentans-députés écrivirent du même camp, le 29, que des émissaires lyonnais n'épargnoient ni argent ni promesses pour séduire des soldats républicains, & qu'un tribunal militaire étoit là pour contenir par la terreur ceux qui préféreroient l'or au devoir.

Comment se fait-il que les représentans, à Lyon, écrivant du 29, après avoir vu Soulez le 28, ne disent rien de Toulon ? Comment les patriotes, sortis de Toulon, n'ont-ils pas porté la nouvelle du prétendu désastre dans toutes les villes du voisinage, notamment à Marseille, où, le 25, ce n'étoit qu'un bruit vague ? Comment des canonniers ont-ils pu sortir de Toulon avec leurs canons ? & si la nouvelle s'étoit confirmée à Marseille, par exemple, le 25, le 26 ou le 27, comment se feroit-il que les représentans n'eussent pas expédié en grande diligence un courrier extraordinaire ? L'on peut hardiment conclure de tout cela que la nouvelle est fautive, & que le bruit en a été répandu par les aristocrates, par les étrangers qui veulent, par tous les moyens imaginables, exciter des mouvemens, sur-tout dans la grande ville, dont le calme les tue.

On trouve la preuve de cette intention de nos ennemis dans plusieurs lettres interceptées, dont Barrere fait connaître quelques extraits : — C'est un négociant de Lyon qui écrit à Turin : *Cent mille pièces de draps avec leurs agrémens, sont vers Condé & Valenciennes ; si vos marchandises nous parvenoit sous la raison de Pressy & compagnie, elles seroient bien dans notre commerce.* (Pressy est un émigré, commandant à Lyon). — C'est un chef des rebelles de la Vendée qui dévoile, dans une lettre, un système d'incendie, de famine & de poignards : « Il faut, dit-il, tout acheter, tout cacher, tout faire gêner ; la canaille se soulèvera, tout mieux, c'est le plan de mylord Grenville : le neuvième mois doit terminer la farce, si chacun joue bien son rôle ». C'est enfin une lettre où l'on trouve ces mots : « Le duc d'York est sur les rangs, c'est un prince *estimable* ; il est à la tête du parti populaire d'Angleterre ; il est fort éloigné de vouloir asservir la France ; il ne tend qu'à faire une seule nation des deux ; il sera chef de la république, chargé seulement de l'exécution des loix, & en répondra sur sa tête ». — *S'il vous payer d'avance*, s'écrie Danton.

Sur le rapport du comité des finances, l'on accorde une indemnité de 1000 livres au procureur-syndic du district de Banes, département de l'Ardèche, dont les propriétés avoient été ravagées par les contre-révolutionnaires de Jalès.

Les représentans-députés, dans la Seine-Inférieure, écrivent de Rouen, que les *muscadins* de cette ville tremblent depuis l'établissement d'un comité de salut public ; le sans-culotisme devient dominant, & l'esprit public gagne chaque jour. — La convention approuve les arrêtés pris par ses commissaires à Rouen.

Un député extraordinaire du département de la Haute-Garonne vient annoncer que, dans le district de Rieux, les malveillans ont formé un noyau contre-révolutionnaire ; & qu'environ quatre mille de ces brigands sont rassemblés près de Bourbonne, district de Mirepoix. Renvoyé au comité de salut public.

On renvoie au même comité les réclamations d'un grand nombre de citoyens, habitans de Saint-Pierre de Miquelon, chassés de cette île par les Anglois.

Ramel présente la rédaction du décret sur l'emprunt forcé d'un milliard : cette rédaction est définitivement adoptée.

La colonie de Saint-Domingue se trouve dans un état déplorable ; la ville du Cap a été incendiée : les commissaires nationaux, Polyvel & Sontonax, ont usarpé, dans cette île, une autorité dictatoriale ; & leur ambition scélérate est la cause des derniers malheurs : Saint-André, qui donne connoissance de ces faits, demande que le ministre de la marine soit tenu de rendre compte, sous 24 heures, des mesures qu'il a dû prendre pour faire exécuter le décret d'accusation lancé contre Polyvel & Sontonax ; & que l'on charge le comité colonial de présenter incessamment les détails historiques des grands événemens qui ont eu lieu à Saint-Domingue. — Ces propositions sont décrétées.

On ouvre la discussion sur les subsistances : Lecointre, de Versailles, présente le projet de la commission des six, relatif à la fixation d'un *maximum* du prix des grains : quelques réclamations s'élevant contre le principe, Thuriot & Danton en démontrent la nécessité, & font sentir qu'il est tems de prononcer entre le peuple qui se lasse de la misère, & les accapareurs qui ne se lassent point de leurs crimes.

Après plusieurs débats, la convention décrète, en principe, qu'il y aura un *maximum* pour le prix des grains dans toute la république, & que le commerce des grains est provisoirement interdit.

Granet donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de son frere ; elle est datée de Marseille, le 27 août, & porte : « Tout est tranquille ; tu ne saurois croire combien l'esprit public est changé ; il n'y a pas eu une égratignure, les patriotes s'embrassent ; on met en arrestation les coupables ; s'ils ne sont promptement guillotinisés, le peuple pourroit bien se faire justice lui-même : Laugier, président de la commission populaire, est arrêté ». — Cette lettre, qui se tait absolument sur le bruit de la prise de Toulon, est montée par cela même l'absurdité de ce bruit.

(La suite à demain).

Pay, de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793
Lettre. G.

N O N

Le Bureau Hôtel de Noail & de 12 liv. non à d'autres

ON écrit d commissaires Dumouriez, entrée on les font garnies florins par je malade en ro

On mande de grosse gré beaucoup d'e

DÉPART

La flotte on y compte Le 19 on du convoi an L'on en a Le maréchal de troupes p

DÉ

Hier nous hommes, & je vous écri d'un convoi o

Les gend culièrement légères de l' des Anglois est de leur mordre la p que deux h laupes cano de dix-huit